

TABLEAU D'AVANCEMENT A AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE FILIERE GESTION PUBLIQUE

C.A.P DU 18 MARS 2010

1	LUC DE FRANCESCHI	NICE LA PLAINE
2	DAVID GLIZE	PAIERIE DEP.
3	LAURENCE BOIRA	DDFIP DFT
4	ALAIN CURTI	BREIL SUR ROYA
5	REBECCA CARTEGINI	CANNES MUNICIPALE
6	CLAUDINE CHARLIER	DDFIP

Dans le cadre de la création de la DGFIP, le plan ministériel de qualification a majoré les taux de promotion de grade, pour la période 2009-2011, par décision en date du 27 mars 2008.

Ainsi, les mesures intra-catégorielles fixent, pour 2010, les taux de promotion suivants :

55% pour l'accès à l'échelle 5,

Par ailleurs, le ministre a souhaité que soit réservée aux agents en fin de carrière une partie significative du surplus de promotions accordé par rapport aux années antérieures.

Tous les agents de 58 ans et plus au 31 décembre 2010 (agents nés en 1952 et avant) remplissant l'ensemble des conditions statutaires, seront proposés à l'inscription sous réserve de remplir les conditions minimales de notation applicables à l'ensemble des agents promouvables à savoir d'être notés en, 2007,2008 et 2009 au moins à la note de référence (sous réserve de l'examen des situations des agents notés à la note d'alerte) et de ne pas faire l'objet d'une instance disciplinaire.

De manière à leur assurer la nomination, ces agents ont été positionnés en tête des propositions du département suivant les critères de classement habituels.

- **L'échelon par ordre décroissant.**
- **Dans un même échelon, le total des trois dernières notes.**
- **A égalité dans le total des notes, l'ancienneté dans l'échelon.**

Pour le département, la direction nous propose de classer 6 agents pour un ratio estimé à 5.01

Les promotions ont un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Vos représentants FO :V Romand/ E Courtin/ J MSili/M Pontnau / A Curti/C Vacheron